

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 AOÛT 2017

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 14 août 2017 à 20 heures.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Solange Lapointe, conseillère
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarceaux, directeur général adjoint

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO. 11124-08-17**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉ-SOLU QUE l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 juillet 2017 et du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 18 juillet 2017.**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
 - 4.1 Refus de la soumission pour une souffleuse à neige détachable usagée
 - 4.2 Demande de paiement no. 2 – Aurel Harvey & Fils Inc.
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Octroi d'aides financières
 - 5.2 Nomination d'un maire-suppléant
 - 5.3 Vente de terrain à Simon Lavoie et Alexandra Guay
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
 - 7.1 Dérogation mineure – 71 rue Beloeil
- 8. Sécurité incendie**
 - 8.1 Formation combat incendie-optimisation
 - 8.2 Mandat à Arrakis consultants Inc. – suivi de l'exploitation d'aquifère
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
 - 9.1 Équipe de hockey Senior de Charlevoix
- 10. Avis de motion et règlements**
- 11. Comptes**
 - 11.1 Ratification des déboursés et salaires de juillet 2017
 - 11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 31 juillet 2017
- 12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. Levée de l'assemblée**

**3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
RÉSOLUTION NO. 11125-08-17**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 juillet 2017 et le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 18 juillet 2017, et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS

La directrice générale procède à la remise du procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour l'acquisition d'une souffleuse à neige détachable usagée.

**4.1 SOUMISSION POUR UNE SOUFFLEUSE À NEIGE DÉTACHABLE USAGÉE
RÉSOLUTION NO. 11126-08-17**

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres sur invitation afin de se porter acquéreur d'une souffleuse à neige détachable usagée;

ATTENDU QUE le 7 août 2017 à 11 h, madame Brigitte Harvey, directrice générale a procédé à l'ouverture de la seule soumission reçue;

ATTENDU QUE le prix demandé pour la souffleuse à neige usagée, soit 132 221,15 \$ est de beaucoup supérieur au budget municipal prévu (près de 90%);

ATTENDU QUE la soumission déposée excède 100 000 \$ et qu'à partir de ce montant la Ville de Clermont aurait été dans l'obligation de procéder par un appel d'offres public sur le site de Se@o;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Harvey et dûment résolu que la Ville de Clermont refuse la soumission déposée par la compagnie J.A. Larue Inc. et annule l'appel d'offres du 25 juillet 2017.

Un nouvel appel d'offres sera lancé en ajustant les années et le nombre d'heures d'usure du moteur, de façon à acquérir un véhicule dans la tranche de valeur prévue à l'estimé budgétaire de la municipalité.

QUE la présente résolution soit adressée à la compagnie J.A. Larue Inc., 660 rue Lenoir, Québec, Qc G1X 3W3.

**4.2 DEMANDE DE PAIEMENT NO. 2 – AUREL HARVEY & FILS INC. TRAVAUX DE RÉFECTION DU PARC-DANIEL
RÉSOLUTION NO. 11127-08-17**

ATTENDU QUE par sa résolution no. 11040-04-17 la Ville de Clermont octroyait le contrat de la réfection de la rue du Parc-Daniel à la compagnie Aurel Harvey & Fils Inc.;

ATTENDU l'avancement des travaux, monsieur Daniel Desmarteaux, ingénieur et directeur des travaux publics recommande de procéder à un paiement partiel;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU de procéder au versement de la demande

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 AOÛT 2017

de paiement no. 2 à la firme Aurel Harvey & Fils Inc. au montant de 174 541,30 \$ incluant les taxes applicables.

QUE la présente résolution soit adressée à Monsieur Bernard Harvey, Aurel Harvey & Fils Inc. 555 rue St-Étienne, La Malbaie, Québec G5A 1J3.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES

RÉSOLUTION NO. 11128-08-17

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

- Fondation Terry Fox 50 \$
Aide financière Journée Terry Fox, septembre 2017
- Club de pétanque les Élans de Clermont 50 \$
Aide financière saison 2017

5.2 NOMINATION D'UN MAIRE-SUPLÉANT

RÉSOLUTION NO. 11129-08-17

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE Monsieur Jean-Marc Tremblay, conseiller au district # 3, soit nommé maire-suppléant pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2017.

QUE la présente résolution soit adressée à la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est, Centre de services Clermont, 180 boulevard Notre-Dame, Clermont, G4A 1G1.

5.3 VENTE DE TERRAIN À SIMON LAVOIE ET ALEXANDRA GUAY

RÉSOLUTION NO. 11130-08-17

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont vend à Simon Lavoie demeurant au 27 rue du Parc à Clermont ainsi qu'à Alexandra Guay demeurant au 16 rue des Pins à Clermont, un terrain connu et désigné comme étant le lot 5 172 698 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 2 232,3 mètres carrés, pour un coût total de 39 530,99 \$ (la superficie utilisée pour le calcul du coût est de 1 858,5 mètres carrés en raison de la perte d'une superficie en arrière lot) et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 17 juillet 2017.

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

QUE la présente résolution soit adressée à Simon Lavoie, 27 rue du Parc, Clermont (Québec) G4A 1J7, à Alexandra Guay, 16 rue des Pins, Clermont (Québec) G4A 1K6 ainsi qu'à Me André Simard-Tremblay, 605, boulevard de Comporté, C.P. 246, La Malbaie (Québec) G5A 1T8.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

**7.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 71 RUE BELOEIL
RÉSOLUTION NO. 11131-08-17**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance d'une demande de dérogation mineure déposée le 11 juillet 2017 pour la propriété située au 71 rue Beloeil, afin de réputer conforme un abri d'auto ayant un de ses poteaux à une distance de 0,6 mètre de la ligne latérale alors que le tableau 2 de l'article 7.3.2.2 du Règlement de zonage numéro VC-434-13 de la Ville de Clermont stipule qu'un abri d'auto doit être à une distance minimale de 2 mètres de la ligne latérale.

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation a été demandée suite à des travaux déjà effectués et sans information préalable auprès du service d'inspection de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'installation d'un pilier de cette manière de correspond pas aux normes de construction généralement utilisées pour ce type de construction;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation pourrait créer un précédent;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no. 2017-08-459, le comité d'urbanisme recommande au conseil municipal le refus de la demande de dérogation mineure;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DUMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure pour la propriété du 71 rue Beloeil.

QUE la présente résolution soit adressée à m. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

**7.2 MANDAT – MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME POUR LE SUIVI DE L'EXPLOITATION AQUIFÈRE – ALIMENTATION EN EAU POTABLE
RÉSOLUTION NO. 11132-08-17**

ATTENDU QUE le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection entré en vigueur le 14 août 2014 exige la transmission au ministre, à tous les cinq ans, d'un rapport comprenant les renseignements prévus à l'article 68 du RPEP;

ATTENDU QUE l'article 68 du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection précise la production d'un rapport d'analyse d'ici 2021 sur la vulnérabilité de la source d'approvisionnement en eau potable, identifiant les causes pouvant expliquer ce qui affecte ou a affecté la qualité et la quantité des eaux souterraines;

ATTENDU QUE pour ce faire, la ville doit obtenir les données nécessaires pouvant permettre la présentation du rapport exigé pour 2021;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte l'offre de services professionnels de la compagnie Arrakis Consultants Inc. en date du 6 juillet 2017, sur le suivi de l'exploitation d'aquifère pour une période de cinq ans, soit pour les années 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021, totalisant la somme de 20 204,21 \$ (taxes incluses) et portant le numéro de pièce P1-2017-08-14.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur René Lamontagne, Arrakis consultants Inc., 470-7050 boulevard Wilfrid-Hamel Ouest, Québec, Qc G2G 1B5.

8. SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 FORMATION COMBAT INCENDIE-OPTIMISATION

RÉSOLUTION NO. 11133-08-17

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉ-SOLU QUE la Ville de Clermont accepte l'offre de service de la compagnie Flash Formation pour la diffusion des formations suivantes pour l'année 2017 :

1. Formation théorique et pratique « Lance et techniques d'extinction de l'incendie de bâtiment »
2. Formation théorique et pratique « Principes de propagation de l'incendie de bâtiment »

Le coût total demandé pour ces deux formations est de 9 707.57 \$ (taxes incluses).

QUE madame Brigitte Harvey, directrice générale, soit autorisée à signer le document de soumission portant le numéro 2017-72 (numéro de pièce P2-2017-08-14).

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Simon Brillant, Flash Formation, 2346 des Crécerelles, Laval, Québec H7L 5V4 ainsi qu'à monsieur Pierre Boudreault, directeur du service incendie à la Ville de Clermont.

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

9.1 ÉQUIPE DE HOCKEY SENIOR DE CHARLEVOIX

RÉSOLUTION NO. 11134-08-17

ATTENDU QU'une nouvelle équipe de hockey Senior tiendra environ 13 parties locales à l'aréna de Clermont au cours de la saison 2017-2018;

ATTENDU QUE la nouvelle équipe Senior a présenté une demande d'aide financière afin d'aider à la mise en place et au maintien de cette nouvelle équipe Senior;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉ-SOLU QUE :

La Ville de Clermont ne facturera pas à l'équipe de hockey senior de Charlevoix le coût de location de glace pour la première partie hors concours, pour la première partie de la saison régulière ainsi que pour la première partie des séries éliminatoires. L'équipe de hockey Senior de Charlevoix devra se conformer à la résolution no. 9825-05-12 prévoyant le versement de 1 \$ par entrée payante lors des activités à l'aréna, versé dans une réserve prévue pour les travaux requis de rénovation de l'aréna.

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Patrice Savard, président de l'équipe de hockey Senior de Charlevoix ainsi qu'à monsieur Nicolas Savard, directeur du service des loisirs de Clermont.

10. AVIS DE MOTION ET RÉGLEMENTS

11. COMPTES

**11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE JUILLET 2017
RÉSOLUTION NO. 11135-08-17**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires de juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU de ratifier les déboursés de juillet 2017 au montant 695 778,91 \$ ainsi que le versement des salaires de juillet 2017 au montant de 124 777,79 \$ et portant le numéro de pièce P3-2017-08-14.

**11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 31-07-2017
RÉSOLUTION NO. 11136-08-17**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2017 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 197 343,11 \$ certificat de crédit disponible portant le numéro 2017-08-2358 et portant le numéro de pièce P3-2017-08-14.

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense décrite par la présente résolution est projetée par le conseil.

Certificat de crédit no. 2017-08-2358

Directrice générale et secrétaire-trésorière

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

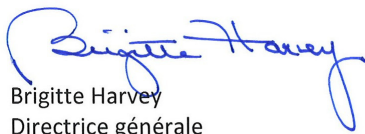
**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO. 11137-08-17**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE l'assemblée soit levée à 20 h 15.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE


Brigitte Harvey
Directrice générale